

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'APRES-VENTE

1. GENERALITES

Application et dérogations : les présentes conditions générales de vente et d'après-vente s'appliquent à toutes les commandes qui nous sont faites. L'acheteur est censé les accepter par le seul fait de sa commande. Les dérogations éventuelles à nos conditions de vente et d'après-vente, même figurant sur des documents émanant de l'acheteur, ne nous sont opposables que moyennant confirmation écrite préalable de notre part. Même, en ce cas, les présentes conditions de vente restent d'application pour tous les points à propos desquels il n'aura pas été expressément dérogé par écrit. Compétence des Tribunaux : toutes les contestations auxquelles la présente convention pourrait donner naissance de quelque façon que ce soit seront exclusivement soumises à la juridiction des Tribunaux de l'Arrondissement Judiciaire de Bruxelles.

2. LIVRAISON

Lieu : les marchandises sont considérées comme ayant été réceptionnées définitivement en nos magasins même si la livraison s'est faite franco par nos soins. Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Délais : les délais de livraison sont toujours indiqués à titre d'information et ne comportent aucun engagement de notre part. Tout retard de livraison, quel qu'il soit, ne peut avoir pour conséquence la résiliation du contrat ni donner lieu à une demande d'indemnités. Frais d'expédition : pour toute commande inférieure à 300 € nets, les frais de port sont à charge de l'acheteur.

3. RETOUR

Les marchandises vendues ne sont ni reprises ni échangées. Des exceptions ne peuvent être faites qu'avec notre accord écrit et préalable. Les marchandises reprises au échangées voyagent aux risques et périls de l'acheteur étant entendu que le retour doit s'effectuer franco.

4. PRIX ET OFFRES

Prix : tous les prix sont nets. Toutes taxes, tous droits et frais dus sur les marchandises sont à charge de l'acheteur. Offre : les prix communiqués oralement et les indications éventuelles sur les bons de commande n'engagent notre société qu'après confirmation écrite de notre part.

5. RECLAMATIONS ET GARANTIES

Réclamations : sous peine de nullité, toutes réclamations quelconques, aussi bien au sujet des marchandises qu'au sujet de la facture, devront nous être soumises par écrit, dûment motivées dans les 8 jours respectivement de la date de livraison au de la réception de la facture. Garanties : les appareils neufs sont garantis contre tous vices de construction et défaut de matière durant 1 an. Cette garantie est prolongée à 2 ans si l'appareil est repris dans le cadre d'un entretien programmé. La garantie couvre la réparation et/ou le remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses ainsi que la main-d'œuvre y afférente. La garantie ne couvre pas l'usure normale des appareils, les abus d'utilisation, l'usage erroné, l'appareil dont le moteur aurait été démonté par une personne étrangère à notre service technique. L'exécution de la garantie pour une défectuosité due au transport ne sera acceptée que si celle-ci est constatée et dénoncée lors de la livraison de l'appareil. La constatation d'une défectuosité n'autorise pas l'acheteur à retenir tout ou partie du prix de vente. L'application de la garantie ne donne droit à aucun dédommagement étant entendu qu'en aucun cas, le vendeur ne pourra être rendu responsable pour quelques dommages indirects au secondaires que ce soient. Les frais de port,

tant à l'aller qu'au retour et les risques de transport sont à charge du client.

6. REPARATION

Les pièces moteur remplacées lors d'une réparation ainsi qu'un moteur ayant fait l'objet d'un échange standard sont garantis durant 6 mois.

7. ENTRETIEN PROGRAMME

Contrôle : la société Nilfisk SA s'engage à entretenir préventivement les appareils Nilfisk SA repris sur l'abonnement à l'entretien. La société Nilfisk SA garantit la qualité et l'efficacité des contrôles, mises au point, réglages, lubrifications, échanges de pièces effectués au cours des opérations de maintenance. Elle garantit également la conformité aux normes du constructeur de tout appareil entretenu. Durée : l'entretien programmé est établi pour une durée de 12 mois et se renouvelle tacitement à l'expiration de ce délai, sauf préavis donné par lettre recommandée à la poste, 3 mois avant l'échéance. Transfert : l'entretien programmé ne peut être transféré à toute autre personne sans autorisation écrite de la société Nilfisk SA qui se réserve le droit de refuser le transfert.

8. PAIEMENTS

Délais : sauf dérogation écrite préalable, toutes les factures sont payables au comptant au moment de la livraison. En aucun cas, il ne peut y avoir de renonciation tacite à cette stipulation. Les réclamations formulées à temps, conformément à nos conditions, ne suspendent pas les obligations de paiement de l'acheteur. Retard de paiement : en l'absence de paiement à l'échéance, les factures sont automatiquement et de plein droit, majorées de 15% avec un minimum de 50 €. En outre, le montant principal produira sans qu'il soit besoin d'aucune mise en demeure, un intérêt calculé au taux conventionnel de 12% l'an. La période pendant laquelle les intérêts sont dus, prend cours à la date de l'échéance et se termine à la date de réception effective du paiement définitif. Réserve de propriété : les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'à la réception du paiement intégral du montant principal et des frais. Lieu : le lieu du marché et du paiement reste invariablement fixé à Bruxelles quel que soit le mode de conclusion des affaires traitées.